Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260304-2026030406-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 09
PRESENTS .....: 08
PROCURATIONS.....: 00
ABSENTS EXCUSES .....: 01
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 25 février 2026
Affiché le 26 février 2026
DATE DE PUBLICATION :
6 mars 2026

Séance du : 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÜN, Maire.

Présents : Gilles SALAÜN, Régis FLOC'H, Jean-Yves HÉLIÈS, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Fabienne BERTHOU, Catherine LE REST.

Absent excuse : Fabien BRÉLIVET.

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Dominique TOSTEN a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 20260304-06

CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC – POSE AMPOULES LED

M. le Maire présente au Conseil Municipal présente la convention financière concernant la rénovation de points lumineux sur l'éclaire public. (annexée à la présente délibération)

L'estimation des dépenses se monte à :

Ampoules LED.....900,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF.....225,00 € HT

Financement de la commune .....675,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 675,00 €,
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Le Maire,
Gilles SALAÜN

MAIRIE DE ST-COULITZ
29 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Dominique TOSTEN